

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE LA BUISSIERE**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Buissière, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame Agnès DUPON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de conseillers votants : 8

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 janvier 2024

PRESENTS : DUPON Agnès, LANOY Philippe, BOUILLOT Pierre, PATUREL Martine, TILLIER Nathalie, GIRE Sylvain, TILLIER Rémy, BOLZE Benoît

ABSENTS : CHARPIOT Géraldine

EXCUSES : MOSCA Sébastien, CHARPIOT Géraldine, DEMAY Philippe, HAUTOT Béatrice,

POUVOIR(S) :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : MARTINE PATUREL

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 DECEMBRE 2023

- ✓ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- ✓ **2024_01_01 DELIBERATION PORTANT SUR LA DEMISSION DE MONSIEUR ALAIN JUSTE DU POSTE DE DEUXIEME ADJOINT EN CHARGE DE L'URBANISME**
- ✓
- ✓ Mr Alain Juste a fait part de sa volonté de démissionner de sa fonction de 2^e adjoint par courrier au 1^{er} décembre 2023 à Mr le Préfet. Ce dernier confirme accepter sa démission en le signifiant par courrier à Mme la Maire le 12 décembre 2023.
- ✓
- ✓ En application de l'article L.2122-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal peut décider de supprimer un poste d'adjoint, de ce fait Mme Paturel Martine deviendrait 2eme Adjoint, sans besoin d'élection.
- ✓
- ✓ Madame la Maire fait part au conseil de son souhait de ne pas remplacer pour le moment Alain Juste et de ne pas élire un nouvel adjoint.

Pour rappel, Alain Juste occupait le poste d'adjoint en charge de l'urbanisme et il sera remplacé par la commission à l'urbanisme pour la prise en charge des dossiers importants, les affaires courantes seront suivies par une secrétaire de mairie dédiée à cette commission et qui est déjà en poste depuis plusieurs mois.

Madame la Maire demande au conseil de procéder au vote de validation pour la démission d'Alain Juste et pour le nouveau tableau des élus de la commune (annexe jointe).

Pour :	8
Abstention :	0
Contre :	0

✓ **Adopté à l'unanimité.**

DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISIONS ART 2122-22 DU CGCT

NEANT

INFORMATIONS

TRAVAUX SUR LA COMMUNE :

Les travaux du parc avec l'installation du Skate Park se terminent et la réception est prévue la semaine prochaine.

Sur le Boissieu, il reste l'enrobé à réaliser quand la météo le permettra.

TRAVAUX CHALET DE L'ALPE

Des travaux sont prévus sur le chalet de l'Alpe, comme nous l'avons déjà évoqué ces derniers mois ; nous avons obtenu la subvention lors de la réunion du comité de pilotage du Parc de Chartreuse en novembre et nous sommes en train de consulter des banques. Cela nous permet de proposer un budget aux communes du Syndicat qui prend en compte les besoins de financement pour 2024 et les années suivantes.

Nous pourrions lors de la prochaine réunion du conseil municipal, voter le budget en intégrant ces informations.

ELECTIONS EUROPEENNES

Nous vous ferons passer un tableau pour l'organisation de la journée du 9 juin prochain. Et nous solliciterons aussi des habitants pour la tenue des élections.

La réunion de la commission des listes électorales se tiendra à nouveau dans les 6 semaines précédant les élections.

FOIRE

La date de la foire tombe cette année le jour de Pâques et rendra encore plus difficile la journée à organiser compte tenu des congés.

Cette année, la foire des Bourgeons n'aura donc pas lieu mais en attendant 2025 et sa prochaine organisation, pour conserver un lien convivial avec les habitants, les élus proposent d'organiser une fête du village avec bal et repas fin juin.

DATE A DETERMINER POUR LES VŒUX DE LA MAIRE

Compte tenu de la disponibilité de la salle qui est très occupée pendant le mois de janvier, nous proposons le 2 février à 18h ;

AGENDA MARIAGES : les 12 mai, 13 avril et le 20 aout

Baptême demandé pour le 20 juillet, la maire n'est pas disponible : Philippe Lanoy et Pierre Bouillot sont volontaires

GITES ET MEUBLES SAISONNIERS

Nous avons été alertés par Monsieur le Préfet quant aux normes incendie et aux obligations des loueurs de gites et de meublés saisonniers. Cette mesure d'information fait écho au terrible accident qui a eu lieu en 2023 et qui a provoqué la mort de plusieurs personnes.

Dans les semaines qui viennent, nous contacterons directement tous les loueurs connus afin de vérifier qu'ils sont en conformité avec les obligations administratives de déclaration légales et pour ceux qui sont concernés, aux normes incendie.

Dans un premier temps nous avons envoyé un message sur Panneau Pockét et attendons leur réponse.

D'autre part, nous avons écrit un courrier à la SCI les Cousins, pour faire suite à la réponse défavorable du SDIS pour une dérogation aux normes incendie liées à la situation de l'appartement par rapport à la salle de réception.

Nous en avons informé la gérante et lui avons demandé de se mettre en conformité comme il se doit.

Séance levée à 19h50

Signature de la maire

Signature du secrétaire de séance